

Conseil Municipal du 18 mars 2022 20h00 en Mairie

Olivier Marion donne pouvoir à Bernard Vialanex et Stéphane Wenger donne pouvoir à André Brivadis.

Membres présents voir feuille d'émargement (à venir)

- **Caisse des Ecoles voir les annexes (Pascale Sciortino Absente pour ce vote est arrivée plus tard)**

1/ *Compte de gestion* présenté par Fabien Blanchefort

Vote

12 Pour 0 Abstention 0 Contre

2/ *Compte Administratif*

Présenté par Fabien Blanchefort

-Vote (Monsieur le maire ne vote pas)

- 10 Pour 0 Abstention 0 Contre

Compte de gestion

- **Commune (les annexes)**

1/ *Compte de Gestion*

Présenté par Fabien Blanchefort

-Vote

-11 Pour 1 Abstention 1 Contre

A noter une recette de 120k€ qui est le remboursement de la TVA des travaux d'induction d'eau financés par l'agglo :

2/ *Compte administratif*

-Vote (Monsieur le maire ne vote pas)

-9 Pour 1 Abstention 1 Contre

- Impôts à venir

Sera produit ultérieurement aux conseillers municipaux un comparatif sur le niveau d'imposition des communes voisines comme Craponne sur Arzon, Allègre, Saint- Paulien, Chomelix etc..

Sachant que les impôts n'ont pas été augmentés l'année dernière Pierre Philipon pense qu'il serait judicieux d'appliquer une augmentation symbolique tenant compte du contexte économique du moment. Fabien Blanquefort nous indique que comparativement aux communes voisines c'est à La Chaise-Dieu que les impôts sont les plus élevés il convient donc de ne pas les augmenter.

-Vote

-12 Pour 0 Abstention 1 Contre

- Affectation amende de police

Sujet présenté en CM de septembre 2021 dont la décision finale avait été différée il ne sera pas pris de décision ce jour sur son affectation qui doit être dédiée à la sécurité, le montant de la subvention est de 3000.00

(Voir dossier de présentation en annexe)

- CAP 43

Il s'agit de la nouvelle appellation des subventions allouées par le Département Cette appellation regroupe à la fois le **Fond 199** ainsi que le **4311** Ces subventions venaient soutenir les investissements dans les communes à hauteur voir annexes. Le CAP 43 prendra dorénavant le relais

(dossier de présentation en annexe)

Rappel par Monsieur Le Maire des subventions pour la réhabilitation de l'école primaire dans le bourg.

Plan de Relance 41% Subvention acquise

Région 13% Subvention demandée en cours d'instruction

Département 13% Subvention demandée en cours d'instruction

DETR 13% Subvention demandée en cours d'instruction

Devrait rester à la charge de la commune 20%

- Biens de section

Rappel des règles :

Les recettes des biens de sections abondent au budget général de la commune depuis 2017 il n'y a plus de fonds dédiés comme par le passé. De la même manière les charges induites par la section sont à la charge de la commune.

A l'évidence une partie des fonds produite par une section est utilisée à son profit.

Vente de biens de sections d'Arfeuilles à proximité de maisons à Arfeuilles appartenant aux habitants d'Arfeuilles

Les membres de l'ex association des biens de sections d'Arfeuilles proposent le prix à 3€/m² avec reste à charge pour les acquéreurs de tous les frais liés à l'acquisition comme bornage, frais de notaires etc....

Rappel : Le prix doit être fixé par la commune. Compte tenu des arrêtés précédemment pris le conseil municipal dans le cadre de cession de terrain, le CM décide de distinguer deux cas de figure :

-Les terrains constructibles

- les terrains toujours constructibles mais n'offrant qu'un confort d'aisance autour d'habitations existantes

Terrains à proximité des maisons le prix de 3€/m² est soumis aux votes.

-Vote

-13 Pour 0 Abstention 0 Contre

-Terrains constructibles offrant la possibilité de bâtir une maison sont proposés au prix de 10.00€/m²

-Vote

-10 Pour 2 Abstention 1 Contre

- ONF Propositions de travaux

Il est rappelé que l'ONF est le gérant des forêts sectionales de la commune.

Pour la forêt sectionale de Baffour

L'ONF propose de faire un périmètre de sécurité autour du captage d'eau pour le bar du plan d'eau pour la somme de 980.00€ ht

-Vote

-13 Pour 0 Abstention 0 Contre

Pour la forêt sectionale d'Arfeuilles

L'ONF propose de faire du dépressage pour 900.00€/ht et de faire l'entretien des limites du périmètre de parcelles pour 240.00€/ht

-Vote

-12 Pour 0 Abstentions 1 Contre

Paul Philbée demande à ce que préalablement aux votes soient présentés les dossiers de manière à étudier et prendre le temps de réflexion nécessaire avant les prises de décision. Cette demande est relayée par Pierre Philipon qui souligne qu'elle a déjà été formulée à plusieurs reprises à Monsieur le maire.

- Vente d'une coupe de Bois

Rappel : vente d'une coupe à blanc d'épicéas sur une parcelle de bois communale située à proximité du village des Chapus

La gestion de ce dossier a été confiée par vote en CM à Virginie Monatte gestionnaire forestier privé qui a consulté quatre scieries et dont les offres sont les suivantes

Scierie Livrabois 13 000.00

Scierie CBD 10 000.00

La Scierie Philipon et la Scierie Savinel n'ont pas fait d'offre.

Proposition de valider la vente au plus offrant et autoriser Monsieur Le Maire à signer le contrat de vente.

-Vote

-13 Pour 0 Abstention 0 Contre

Liste des investissements à intégrer aux investissements du prochain budget Communal :

- 1541007.00 ht pour la réhabilitations de l'école dans le bourg
- (les diagnostics sont en cours)
- 32000 ttc Allées du cimetière

- 11280 ttc Réfection de la concession du donateur, concession communale et ossuaire communal
- 14548.80ttc panneau lumineux
- 61000.00ttc quote- part due au SM des années 2020/2021/2022
- 14885.00 ttc syndicat d'énergie
- 720.00ttc plantation avenue de de la gare *a
- 7600.00ttc Acquisition terrains DUCHAMPT
- (Il est rappelé que le prix d'acquisition est de 5€/m2)

*a Il est demandé par Gerard Specel d'obtenir le détail des factures et subventions de l'ensemble des travaux de « l'avenue de la Gare » Monsieur le maire s'engage à les communiquer à l'ensemble du conseil municipal à la suite du grenailage, dernière tranche de travaux du projet.

- Vote
- 12 Pour 0 Abstention 1 Contre

- Acquisition d'une tondeuse

Stéphane Gibert expose que la tondeuse qui à 20 ans doit être remplacée N'a été élaboré qu'un seul devis. Néanmoins la proposition, puisqu'il s'agit d'un engin de démonstration (48hrs) présente les avantages de la disponibilité immédiate et du prix d'acquisition 23000.0€ttc. Cette machine serait vendue par Ets Chapuis à Craponne sur Arzon qui entretient déjà la tondeuse actuelle.

- Vote
- 12 Pour 0 Abstention 1 Contre

- Financement de la tondeuse à taux zéro sur 5 ans.

- Vote
- 12 Pour 1 Abstention 0 Contre

- Acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle au village de la Tour

Les devis n'ont pas été produits mais le CM donne quitus jusqu'à une somme de 5000.00€ttc pour acquérir un lave-vaisselle neuf pour remplacer l'actuel vétuste.

- Vote
- 13 Pour 0 Abstention 0 Contre

- Remplacement d'éclairage public

Selon le syndicat d'électrification il y aurait 71 lampadaires à changer ;

Pour étaler les dépenses il est proposé dans un premier temps d'en changer 36: 5 au lotissement des Rivets plus ceux de la rue Cziffra et ceux de la rue Picasso pour un montant global de 42000 €/ht. Dépenses subventionnées par le syndicat d'électrification à hauteur de 45%

A noter que cette génération de lampadaires est moins énergivore et permet de graduer et gérer les intensités ainsi que le temps d'éclairage. Ce qui permet un retour sur investissement sur 6 ans

- Vote
- 13 Pour 0 Abstention 0 Contre

L'éclairage défectueux du village de la Tour et du plan d'eau est évoqué par un certain nombre de conseillers municipaux qui revendiquent la priorisation des travaux notamment en matière d'éclairage public. Selon Fabien Blanchefort Il s'agit là du budget d'investissement alors que la réfection de l'éclairage du village de la tour relève du budget de fonctionnement

En ce qui concerne le plan d'eau Fabien Blanchefort souligne que son éclairage (actuellement défectueux) se situe commune de Malvières, il revient donc à la commune de Malvières de prendre en charge ces travaux.

A la question de Pierre Philipon qui demande si la réfection du chauffage du plan d'eau sera intégré au budget 2022. Stéphane Gibert répond que le chauffage actuel au fuel de l'auberge fonctionne à nouveau normalement il n'y a donc pas de raisons d'envisager de le changer.

- Achat d'un avenant de la carte communale

Vote d'un avenant de 2350.00 euros demandé par le prestataire de service actuel pour finaliser la carte communale en cours d'élaboration

- Vote
- 13 Pour 0 Abstention 0 Contre

- Travaux trésorerie de La Chaise-Dieu

Donner quitus pour transformer les travaux de rénovation dans l'ancien appartement du percepteur (qui s'inscrivent au budget de fonctionnement) à des travaux en régie (pour les inscrire au budget d'investissement) ce qui permettrait de récupérer la TVA sur le montant des travaux MO comprise.

- Vote
- 13 Pour 0 Abstention 0 Contre

- **Réfection d'un mur Rue Saint Martin**

-Marie-Pierre Ligonie propose de financer la structure d'un mur de soutènement d'une parcelle appartenant à la commune qui s'effondre dans une parcelle lui appartenant. Comme l'entretien du mur incombe à la commune elle demande à ce que le reste à charge, pour respecter les exigences de l'ABF, soit pris par la commune.

30k€ seraient à la charge de Madame Ligonie

4 à 5k€ à la charge de la commune

- Vote
- 13 Pour 0 Abstention 0 Contre

-

- **Surveillance du Plan d'eau par un maitre-nageur**

Monsieur Le Maire nous informe que plusieurs candidats ont postulé. La formule qui pourrait être retenue serait celle de 30 heures par semaine de surveillance en juillet Aout soit du mardi au dimanche de 13h30 à 18h30.

Pour les achats de fournitures nécessaires tels que défibrillateur, cordes et autres quitus a été donné à la municipalité pour acquérir la trousse de secours nécessaire

- Vote pour lever la dite clause
- 13 Pour 0 Abstention 0 Contre

La décision d'acheter ou de construire un local n'est pas encore arrêtée et dépendra des besoins qui doivent préalablement être recensés. Le sujet sera débattu lors d'un prochain conseil.

- **Vente Freychet**

Lever la clause de non construction

Cette clause avait été exigée par les membres de l'ex association des biens de section de Baffour.

Pierre Philipon souligne qu'avant de casser cette clause il serait intéressant de savoir qu'elles en étaient les motivations initiales. Les anciens membres du comité de section pourraient être préalablement interrogés.

Vote

- 12 Pour 1 Abstention 0 Contre

- **Subventions sollicitées :**

Comité de jumelage demande 1000.00 €

« Ensemble c'est tout » pas de précision sur la demande

Une délégation de collégiens pour une finale sportive à Talence (33)

A la suite d'un débat il est proposé au vote :

500.00€ pour le comité de jumelage

- Vote
- 11 Pour 0 Abstention 0 Contre

500.00€ pour ensemble c'est tout

250.00€ pour la délégation des 5 élèves du collège Henri Pourrat

- Vote
- 13 Pour 0 Abstention 0 Contre
-

A noter, en tant que membres des associations concernées Armelle Savinel et André Brivadis ne participent pas au vote.

- **Voirie forestière subventionnées à 80% proposée par l'Agglo du Puy :**

- Est proposé l'aménagement du chemin reliant Baffour à la Croix de Pierre (La Chaise-Dieu) pour le rendre accessible aux grumiers de manière à dévier le village de Baffour du Traffic de poids lourds.

Dans l'immédiat aucune suite ne sera donnée à ce projet.

-Le réaménagement de deux chemins forestiers proche de Baffour/Mozun Yannick Laveyroux doit nous faire passer les éléments de manière à ce que l'on puisse débattre plus concrètement sur le sujet.

- **Questions diverses**

Philippe Trai ne souhaite plus s'occuper des marchés dans les débats

Pierre Philipon renouvelle sa demande à André Brivadis (déjà formulée en cmd d 03.02.2022 afin d'obtenir le dossier des petites cités de caractère qui donne les raisons du refus de nous accorder en 2021 ce label touristique. Il est rappelé que l'ordre du jour du précédent conseil du 03.02.2022 proposait de sortir de la démarche en ne réglant pas la cotisation à cette structure. Il apparait après discussion que la commune est sortie de la démarche depuis 2020 puisqu'elle ne

paye pas sa cotisation à « Petite cité de caractère » depuis 2020. A noter que cette démarche a été initiée en 2012.

Alors qu'aucune décision collégiale n'a été prise dans ce sens il en suit un débat animé sur le sujet de la transparence sur les dossiers.

Aucune décision n'a été prise ce jour quant à ne plus adhérer. André Brivadis s'engage à produire le premier rapport qui refusait l'attribution de ce label à La Chaise-Dieu.

Deux avis s'opposent :

A : il n'y a pas d'intérêt à obtenir ce label touristique trop exigeant pour notre commune.

B : Les exigences de ce label serait un gage pour améliorer la présentation et la tenue de notre village.

Pierre Philipon rend compte de la dernière réunion du SM

Le SM est en plein recrutement pour remplacer Madame Elise Marsay Denoue Directrice. Monsieur Le Maire qui faisait partie du jury nous livre les dernières informations de ce recrutement à savoir que les deux candidats retenus ont décliné l'offre. Le département recherche en interne une solution d'urgence pour la saison à venir.

Les travaux pour rendre la Place Lafayette accessible devraient être réalisés d'ici fin juin. Il appartient à la commune de réaliser les travaux contigus à l'est (sous la porte du For jusqu'à la RD) et à l'ouest (Rue de l'Aumône). Monsieur le Maire qui s'est engagé auprès du SM nous dit ne pas inscrire ces travaux au budget d'investissement car la dotation octroyée Rue des Fossés (7000.00 € ht) par le Fond 199 n'a pas été utilisée car ces travaux ont été financés et subventionnés sur le budget de l'avenue de la gare. Monsieur Le maire, à ce jour, a demandé au département de réaffecter ces 7000.00€/ht aux travaux que la commune doit engager dans la continuité des travaux place Lafayette. Nous attendons la réponse du département.

Le sujet du bail commercial entre la petite baigneuse et la commune ;

Il est demandé une nouvelle fois de retrouver le bail commercial qui lie la commune avec l'exploitant du plan d'eau. Andre Brivadis confie à Pierre Philipon de procéder aux investigations nécessaires pour le retrouver.

- **Accessibilité du site des Charpentiers casadéens.**

Dans le CR du bureau de l'agglo de janvier. Le mettre

Pierre Philipon alerte la commune sur l'urgence à mettre tout en œuvre pour retenir cette entreprise qui projette de se délocaliser. Il s'agit d'une entreprise casadéenne de 14 ou 15 salariés permanents ; sa perte signifierait une dévitalisation supplémentaire de notre cité. Son accessibilité selon le CR est le point crucial motivant le projet de cette entreprise à quitter les lieux et déménager à Craponne sur Arzon. La commune doit mettre tout en œuvre pour éviter ce scénario et donner satisfaction à cette entreprise.

Selon André Brivadis rien n'est encore fait il est donc encore temps d'agir.

Pierre Philipon rend compte d'une entrevue qu'il a eu avec Monsieur Joubert président de l'agglo. Il doit reparler du sujet de la déviation sud (RD et Route de Paulhaguet) au Département qui serait une solution et revoir pourquoi ce projet avait été abandonné à l'époque. Pierre Philipon propose que la commune doit faire connaître sa volonté de voir aboutir ce projet et motiver ces choix. Délester le centre du village d'un flux de camions et d'engins agricoles ouvrir une nouvelle zone de vie et offrir un accès facile et sécurisé aux charpentiers casadéens et pourquoi pas développer une zone d'activité à proximité sur le versant sud-ouest de la cité tout en protégeant le village des nuisances visuelles qu'elles pourraient procurer par ailleurs, les débats sont ouverts.... Il est demandé à Pierre Philipon de s'investir sur le sujet, notamment selon Stéphane Gibert de rencontrer Olivier Faure pour lui demander s'il peut se satisfaire d'une amélioration d'accès au croisement de la rue des Narcisses avec sur la route de Paulhaguet.

La séance est levée à 00h15